

FISCALITE IMMOBILIERE : MUTATIONS , ENJEUX ET PERSPECTIVES

Colloque organisé par le CEFF en collaboration avec le GREDIAUC

Vendredi 21 octobre 2022

Faculté de Droit et de Science Politique

Espace Cassin - Salle 3.3

Sous la direction scientifique du Pr Marie Masclét de Barbarin

8:30 - Accueil des participants

9:00 - Allocutions d'ouverture

Thierry LAMBERT, directeur du CEFF, Pr à Aix-Marseille Université

Sophie LAMBERT, directrice du GREDIAUC, MCF à Aix-Marseille Université

Thomas JACQUEMONT, rédacteur en chef de la revue Ingénierie patrimoniale

Marie MASCLÉT de BARBARIN, Pr à Aix-Marseille Université

Propos introductifs : L'immeuble et le droit fiscal

9:30 La définition civiliste de l'immeuble

Mélanie PAINCHAUX, MCF HDR au CNAM, membre associé du Grediauc

9:50 L'immeuble et le droit fiscal, aspects historiques

Christophe de la MARDIÈRE, Pr au CNAM, titulaire de la chaire de fiscalité des entreprises

10:10 L'immeuble et le droit fiscal, éléments de droit comparé

Céline VIESSANT, Pr à Aix-Marseille Université

10:30 La problématique de la définition de l'immeuble en droit fiscal

Emmanuel KORNPORST, Pr (h) des Universités et de l'ICH-CNAM Paris

Discussion et pause

I - La taxation des revenus de l'immeuble

11:30 L'investissement immobilier locatif à usage d'habitation, un investissement encore rentable ?

Pierre-Yves DI MALTA, MCF à l'Université de Perpignan Via Domitia

11:40 Sociétés civiles immobilières : les pièges à éviter

Maître Vivien STREIFF, Notaire associé Auteuil notaires Paris

12:00 Les récentes évolutions en matière de TVA immobilière

Maître Carine DELEU, Avocat associée SCP Alcade & Associés, Montpellier

12:20 Aspects internationaux de la fiscalité immobilière

Maître Franck LLINAS, Avocat associé cabinet Arsene Taxand, codirecteur du département immobilier

Discussion et pause déjeuner

II - La taxation de la détention de l'immeuble

14:00 Les actifs immobiliers et l'impôt sur la fortune immobilière

Olivier NÉGRIN, Pr à Aix-Marseille Université

14:20 L'immeuble et la fiscalité locale

David YTIER, Docteur en droit public, Aix-Marseille Université

14:40 La réforme des valeurs locatives cadastrales, point d'étape

Maître Betty TOULEMONT, Avocat associé, TZA Toulemont Zapf

Discussion et pause

III - La taxation des mutations de l'immeuble

15:30 L'immeuble face au démembrement de propriété

Sandrine QUILICI, Directrice de l'Ingénierie patrimoniale, Banque Pictet, Pr associé Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

15:50 L'évaluation de l'immeuble

Marie MASCLET DE BARBARIN, Pr à Aix-Marseille Université

16:10 Le traitement successoral de l'immeuble

Océane SUBE, Doctorante à Aix-Marseille Université

16:30 Nécessaires correctifs à apporter du point de vue de la pratique notariale

Maître Marc SANJUAN, Notaire

16:50 Allocution de clôture, Emmanuel KORNPROBST

Pr émérite à l'Université de Rouen et à l'Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation (ICH)

FISCALITE IMMOBILIERE : MUTATIONS, ENJEUX ET PERSPECTIVES

Bulletin d'inscription

NOM, PRENOM :

PROFESSION :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

Participation au colloque : 50 € de droits d'inscription.
(Gratuité pour les étudiants et les enseignants-chercheurs)

Ce colloque est éligible à la formation professionnelle continue (validation 8h, possibilité de suivre le colloque en ligne. Un lien vous sera envoyé à réception de la participation)

Règlement par chèque à l'ordre de *l'agent comptable d'Aix-Marseille Université* à envoyer à l'adresse suivante :

**Faculté de Droit et de Science politique
A l'attention de Madame Martine Figuière
Centre d'Etudes Fiscales et Financières
3 av. Robert Schuman
13 628 Aix en Provence cedex**

Inscription obligatoire avant le 10 octobre 2022

Contact : Mme Martine Figuière (martine.figuiere@univ-amu.fr)

☎ 04 13 94 46 14

FISCALITE IMMOBILIERE : MUTATIONS , ENJEUX ET PERSPECTIVES

Vendredi 21 octobre 2022

Venir au colloque

Faculté de Droit et de Science Politique

5 avenue Robert Schuman
13628 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

- **Depuis la gare SNCF Aix TGV** : Accès en voiture, par la D9 et l'A51 ou par la navette.
- **Depuis la gare SNCF (Aix centre-ville)** : Accès à pied en 15 mn.
- **Réseau Aix en Bus** : lignes de bus A arrêt Facultés
- **Depuis la gare routière** : Accès à pied en 15 mn.
- **Depuis Marseille** : Accès en bus : L50, 45 mn en bus depuis la gare Saint-Charles, à Aix arrêt Sous-préfecture

Se garer

- Parking Krypton (navette toutes les 7 mn) et arrêt Facultés
- Parking Gare SCNF
- Parking Mignet

Venir en salle 3.3

Entrée piéton au 5 avenue Robert Schuman
Veuillez entrer au sous-sol du bâtiment Cassin (à droite de l'escalier)
Dans le hall, à gauche, prenez l'ascenseur jusqu'au 3ème étage.
La salle 3.3 est sur votre gauche en sortant.

Inscription obligatoire pour tous

Bulletin d'inscription en page suivante

